



ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

## DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2024-008 Conseil municipal du douze février 2024

Le **Lundi Douze Février Deux Mil Vingt Quatre à Dix Neuf Heures**, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Rémy ORHON, Maire d'Ancenis-Saint-Géréon.

**Présents :** Rémy ORHON, Mireille LOIRAT, Gilles RAMBAULT, Fanny LE JALLE, Florent CAILLET, Myriam RIALET, Bruno DE KERGOMMEAUX, Laure CADOREL, André-Jean VIEAU, Mélanie COTTINEAU, Marine MOUTEL-COCHAIS, Sébastien PRODHOMME, Christine RAMIREZ, Anthony MORTIER, Johanna HALLER, Olivier AUNEAU, Arnaud BOUYER, Sylvie ONILLON, Bruno FOUCHER, Carine MATHIEU, Fabrice CERISIER, Isabelle BOURSE, Patrice GOUDE, Vivien BRANCHEREAU, Jean-Noël GRIFFISCH, Julie AUBRY, Olivier BINET, Séverine LENOBLE, Nabil ZEROUAL, Sarah ROUSSEAU et Camille FRESNEAU conseillers municipaux.

**Absent(e)s :**

**Excusée(s) :** Renan KERVADEC, Katharina THOMAS, Nicolas RAYMOND, Cécile BERNARDONI,

**Pouvoirs :** Renan KERVADEC à Arnaud BOUYER, Katharina THOMAS à Julie AUBRY, Nicolas RAYMOND à Olivier BINET, Cécile BERNARDONI à Séverine LENOBLE.

Ont été désignés secrétaires de séance : Mélanie COTTINEAU et Sarah ROUSSEAU

Nombre de conseillers en exercice : 35  
Nombre de conseillers présents ou représentés : 35  
Date de la convocation : 6 février 2024  
Date de la publication : 16 février 2024

### 2024-008 RESSOURCES HUMAINES – CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

**Rapporteur : Johanna HALLER**

Conformément à l'article L.332-23 2° du Code général de la fonction publique, il appartient au conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire à recruter du personnel contractuel pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité dans les services.

Dans le cadre des prochains événements et futures animations organisés par la municipalité et au regard des besoins en personnel à mobiliser dans les services municipaux, le Maire propose à l'assemblée de procéder à la création d'emplois non permanents pour faire face à un

Service demandeur	Fonction	Mission	Grade	Indice Brut	Période / durée d'emploi	Temps de travail hebdo ou nombre d'heures par contrat	Effectif demandé
DSTU- ESPACES VERTS ET NATURELS	Agent polyvalent d'entretien des espaces verts	Assurer l'entretien des espaces verts	Adjoint technique	IB 367	Du 13 février 2024 au 24 novembre 2024	Temps complet	6
DSTU VOIRIE- RESEAUX PROPRETE URBAINE	Agent de propreté urbaine	Assurer l'entretien des espaces et équipements publics	Adjoint technique	IB 367	Du 13 mars 2024 au 30 septembre 2024	Temps complet	* 2

accroissement saisonnier d'activité au sein des services suivants :

Il est rappelé que le recours aux agents contractuels sera ajusté en fonction des besoins réels du service et dans la limite des effectifs prévus ci-dessus.

La rémunération des agents contractuels suivra l'augmentation de la valeur annuelle du point.

Ils pourront éventuellement bénéficier du régime indemnitaire au même titre que le personnel titulaire de la collectivité dans les conditions prévues par les délibérations relatives au régime indemnitaire.

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'article L.332-23 2° du Code général de la fonction publique ;

**CONSIDÉRANT** les besoins recensés dans les services municipaux et la nécessité de recourir à du personnel contractuel saisonnier ;

Après avis de la commission finances, ressources humaines et tranquillité publique du 1<sup>er</sup> février 2024 ;

**Il est proposé que le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :**

Présents ou représentés : 35

Votants : 35

Abstentions : 0

Exprimés : 35

Pour : 35

Contre : 0

**DECIDE** de créer les emplois non permanents détaillés ci-dessus pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité.

**PRECISE** que les crédits correspondants ont été ouverts au budget primitif 2024.

**AUTORISE** monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision, et en particulier les contrats de recrutement.

Pour extrait,  
Le Maire,  
**Rémy ORHON**



**Les secrétaires de séance,**  
Mélanie COTTINEAU



Sarah ROUSSEAU



Publication sur le site internet le : **19 FEV. 2024**  
Transmission au contrôle de légalité le :

Accusé de réception en préfecture  
044-200083228-20240212-1\_2024delib008-DE  
Reçu le 19/02/2024